



2011 AVIS DE CONVOCATION

VOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE SE TIENDRA LE
VENDREDI 29 AVRIL À 15 HEURES

PALAIS DES CONGRÈS – 2, PLACE DE LA PORTE MAILLOT – 75017 PARIS

CHANGEONS DE VIE
CHANGEONS L'AUTOMOBILE



SOMMAIRE

- // Être actionnaire de Renault, c'est :
- être associé à la vie de l'entreprise ;
 - être informé sur ses activités et ses engagements. //

MOT DU PRÉSIDENT	3
COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?	4
RÉSOLUTIONS	10
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION	23
RENAULT EN 2010	32

www.renault.com



MOT DU PRÉSIDENT

UN MOMENT PRIVILÉGIÉ D'ÉCOUTE ET D'ÉCHANGE ENTRE RENAULT ET SES ACTIONNAIRES

CARLOS GHOSN



Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire,

En présence des membres du Conseil d'administration et des dirigeants du Groupe, l'Assemblée générale constitue un moment privilégié d'écoute et d'échange entre Renault et ses actionnaires. Cette assemblée permettra de vous informer sur les résultats de votre Groupe et sur ses perspectives. Elle vous offrira la possibilité de poser des questions et de vous prononcer sur les résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Je souhaite vivement que vous puissiez y prendre part personnellement. Si vous ne pouvez y assister, vous avez la possibilité soit de voter par correspondance, soit de donner pouvoir à toute personne physique ou morale de votre choix. Vous pouvez également m'autoriser, en ma qualité de Président de l'Assemblée générale, à voter en votre nom.

Je vous remercie par avance de la confiance accordée au Groupe et de l'attention que vous ne manquerez pas d'apporter aux résolutions.

A handwritten signature in black ink, which reads "Carlos Ghosn". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Carlos Ghosn

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

// Je souhaite vivement que vous puissiez
y prendre part personnellement. //

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?	5
COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE VOTE ?	8
COMMENT VOUS INFORMER ?	9
COMMENT POSER UNE QUESTION ?	9



COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

L'Assemblée générale de Renault se tiendra le **29 avril 2011** à 15 heures précises au Palais des Congrès* 2, place de La Porte Maillot, 75017 Paris. L'Assemblée générale est organisée pour être un véritable lieu de débat avec les actionnaires. Pour y participer et pour voter, vous devez détenir au moins une action Renault et justifier de votre qualité d'actionnaire.

FORMALITÉS PRÉALABLES À ACCOMPLIR POUR PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE

Vous pouvez participer à l'assemblée, et prendre part au vote, quel que soit le nombre d'actions Renault en votre possession.

- Si vous détenez des actions au nominatif (compte nominatif pur, nominatif administré ou parts de FCPE actions Renault), vous devez être inscrit en compte nominatif dans les comptes titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, BNP Paribas Securities Services, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris), soit le mardi 26 avril 2011.
- Si vous détenez des actions au porteur, vous devrez faire établir une attestation de participation par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité qui assure la gestion de votre compte titres, aux fins de justifier de votre qualité d'actionnaire au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris), soit le mardi 26 avril 2011.

Vous pourrez à tout moment céder tout ou partie de vos actions :

- si la cession intervenait avant le mardi 26 avril 2011 à zéro heure, (heure de Paris), le vote exprimé par correspondance, le pouvoir, la carte d'admission, éventuellement accompagnés d'une attestation de participation, seraient invalidés ou modifiés en conséquence, selon le cas. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte devra notifier la cession à la Société et lui transmettre les informations nécessaires ;
- si la cession ou toute autre opération était réalisée après le 26 avril 2011 à zéro heure (heure de Paris), quelque soit le moyen utilisé, elle ne serait pas notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société.

Nous vous invitons à vous reporter aux pages 7 et 8 du présent avis, lesquelles décrivent les modalités d'exercice du droit de vote, de procuration et la façon de remplir le formulaire de vote.

* Voir plan d'accès p. 40

POUR PARTICIPER

Vous pouvez :

- assister personnellement à l'assemblée,
- voter par correspondance ;
- vous faire représenter en donnant pouvoir au Président de l'assemblée, à votre conjoint ou partenaire avec lequel vous avez conclu un Pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire, ou à toute personne (physique ou morale) de votre choix dans les conditions prescrites à l'article L 225-106 du Code de commerce, ou encore sans indication de mandataire ;

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Dans tous les cas, vous indiquez votre choix en utilisant le formulaire de vote joint à cette convocation.

Conformément à l'article R 225-85 du Code de commerce, il est précisé que l'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission à l'assemblée, éventuellement accompagnés d'une attestation de participation, ne peut plus choisir un autre mode de participation.

VOTE PAR PROCURATION ET/OU PAR CORRESPONDANCE

Un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera adressé à tous les actionnaires nominatifs. Les titulaires d'actions au porteur désirant voter par correspondance ou se faire représenter pourront se procurer des formulaires auprès de l'intermédiaire qui assure la gestion de leurs titres ou par lettre adressée au siège social de la Société. Le formulaire de vote figurera également sur le site renault.com, rubrique Finance/Assemblée générale.

Il sera fait droit à toute demande reçue au plus tard le mardi 26 avril 2011.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de Commerce, le formulaire de désignation du mandataire peut être adressé par voie électronique selon les modalités suivantes :

- l'actionnaire au nominatif doit envoyer en pièce jointe d'un e-mail, à l'adresse ag.renault@renault.com une copie numérisée du formulaire de vote par procuration signé en précisant ses nom, prénom et adresse ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné,
- pour les actionnaires au porteur, le formulaire doit être accompagné d'une attestation de participation établie par l'intermédiaire du dépositaire des titres.

L'actionnaire peut révoquer son mandat, étant précisé que la révocation devra être faite par écrit dans les mêmes formes que la désignation du mandataire communiquée à la Société. Pour désigner un nouveau mandataire après révocation, l'actionnaire devra demander à la Société (s'il est actionnaire au nominatif) ou à son intermédiaire financier (s'il est actionnaire au porteur) de lui envoyer un nouveau formulaire de vote par procuration portant la mention « changement de mandataire », et devra le lui retourner de telle façon que la Société puisse le recevoir au plus tard le mardi 26 avril 2011 à zéro heure (heure de Paris).

Les copies numérisées de formulaire de vote par procuration non signées ne seront pas prises en compte.

Les votes par correspondance ou les procurations ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à RENAULT - A.G. 29 avril 2011 - LINEDATA - 92 169 ANTONY Cedex - France, ou à l'adresse électronique ag.renault@renault.com au plus tard le mardi 26 avril 2011 à zéro heure (heure de Paris).

L'attestation de participation ainsi que le formulaire devront être adressés par les intermédiaires à la Société à l'adresse ci-dessus désignée.

Les porteurs de parts du FCPE « Actions Renault » souhaitant assister à l'assemblée doivent utiliser le bulletin de vote qui leur a été adressé par RENAULT.

Les modalités de participation et de vote par visioconférence ou par moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour la réunion de l'Assemblée générale. Aucun site visé à l'article R 225-61 du code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

VOUS SOUHAITEZ ASSISTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vous êtes actionnaire de Renault à la date de l'assemblée.
Comment remplir le formulaire de vote joint à ce document ?

VOS ACTIONS SONT AU NOMINATIF

(Compte nominatif pur ou compte nominatif administré ou parts de FCPE actions Renault)

- Vous cochez la case **A** du formulaire.
- Vous datez et signez en bas du formulaire.

Vous retournez le formulaire :

- par voie postale, en utilisant l'enveloppe T fournie ;
- par voie électronique sous format numérisé, à l'adresse ag.renault@renault.com

Le formulaire doit être reçu **au plus tard le mardi 26 avril 2011**, à zéro heure (heure de Paris).

Vous recevrez une carte d'admission*.

VOS ACTIONS SONT AU PORTEUR

- Vous cochez la case **A** du formulaire.
- Vous datez et signez en bas du formulaire.

Vous retournerez le formulaire, accompagné d'une attestation de participation délivrée par votre intermédiaire bancaire ou financier habilité :

- par voie postale, en utilisant l'enveloppe T fournie ;
- par voie électronique sous format numérisé, à l'adresse ag.renault@renault.com

Le formulaire doit être reçu **au plus tard le mardi 26 avril 2011**, à zéro heure (heure de Paris).

Vous recevrez une carte d'admission*.

Vous vous présentez le 29 avril 2011 (à partir de 13h45) avec votre carte d'admission au :
PALAIS DES CONGRES 2, place de la Porte Maillot - 75017 Paris.

** Si vous n'avez pas le temps de demander votre carte d'admission, ou si vous ne l'avez pas reçue le jour de l'assemblée, votre qualité d'**actionnaire au nominatif** ou de titulaire de parts de FCPE actions Renault vous permettra néanmoins de participer et voter à l'assemblée sur simple présentation d'une pièce d'identité auprès du guichet d'accueil prévu à cet effet à l'entrée du Palais des Congrès.*

*Si vous êtes **actionnaire au porteur**, vous pourrez participer et voter à l'assemblée sur présentation d'une pièce d'identité et d'une attestation de participation.*

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE REPRÉSENTÉ(E) À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OU VOTER PAR CORRESPONDANCE

VOUS DONNEZ POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

- Vous cochez les cases **B** et **1** du formulaire.
- Vous datez et signez en bas du formulaire.

Vos voix s'ajouteront à celle(s) du Président.

VOUS VOTEZ PAR CORRESPONDANCE

- Vous cochez les cases **B** et **2** du formulaire.
- Vous indiquez votre vote. Vous ne noircissez aucune case si vous votez « pour » à chaque résolution.
- Si vous désirez voter « contre » une résolution, ou vous « abstenir » (l'abstention étant assimilée à un vote contre), vous noircissez la case correspondant au numéro de la résolution concernée.
- Vous datez et signez en bas du formulaire.

VOUS DONNEZ PROCURATION À VOTRE CONJOINT OU PARTENAIRE AVEC LEQUEL VOUS AVEZ CONCLU UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ, À UN AUTRE ACTIONNAIRE, OU À TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE DE VOTRE CHOIX

- Vous cochez les cases **B** et **3** du formulaire.
- Vous précisez l'identité (nom et prénom) et l'adresse de la personne qui vous représentera.
- Vous datez et signez en bas du formulaire.

Si vos actions sont au NOMINATIF ou en parts de FCPE actions Renault

Vous retournez le formulaire :

- par voie postale, en utilisant l'enveloppe T fournie
- par voie électronique, sous format numérisé à l'adresse : ag.renault@renault.com

Si vos actions sont au PORTEUR

Vous retournez le formulaire accompagné d'une attestation de participation délivrée par votre intermédiaire bancaire ou financier habilité :

- par voie postale, en utilisant l'enveloppe T fournie
- par voie électronique sous format numérisé, à l'adresse : ag.renault@renault.com

Le formulaire doit être reçu **au plus tard le 26 avril 2011** à zéro heure (heure de Paris).

COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE VOTE ?

Vous désirez assister à l'assemblée et recevoir votre carte d'admission, cochez la case A

Vous ne pouvez assister à l'assemblée et souhaitez voter par correspondance ou vous y faire représenter, cochez la case B

Pour donner pouvoir au Président, il vous suffit de dater et signer en bas du formulaire, sans oublier de cocher la case 1 et B

Pour donner pouvoir à votre conjoint ou au partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire ou à toute personne physique ou morale de votre choix, cocher la case 3 et B et inscrivez les coordonnées de la personne

Pour voter par correspondance, cochez la case 2 et B

- Pour voter OUI à une résolution, laissez vide la case du numéro correspondant à cette résolution.
- Pour voter NON à une résolution ou vous abstenir, noircissez la case du numéro correspondant à cette résolution.

Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà.

Renvoyez votre document
 par voie postale dans l'enveloppe T fournie à :
 LINEDATA
 RENAULT AG 29.04.11
 Autorisation 72401
 92169 ANTONY Cedex,
 ou par voie électronique sous format numérisé,
 à l'adresse : ag.renault@renault.com

Nous vous invitons à vous connecter sur l'adresse Internet **www.renault.com**, rubrique **finance / Assemblée générale**, sur laquelle vous retrouverez le document ci-dessus dans le PDF « comment remplir le formulaire de vote ? »

COMMENT VOUS INFORMER ?

Vous trouverez, dans les pages qui suivent, des informations sur l'activité et les résultats du Groupe ainsi qu'une présentation des résolutions qui sont soumises au vote.

Il est précisé que l'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolutions, demandée par les actionnaires dans les conditions prévues à l'article R 225-73 du Code de Commerce, sera publiée sur le site Internet de la Société, www.renault.com, rubrique Finance/Assemblée générale.

Tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée générale seront accessibles à partir de la présente convocation au siège social de la Société 13-15, quai

Le Gallo, 92100 Boulogne-Billancourt, conformément à l'article R 225-89 du Code de Commerce.

En outre, seront publiés sur le site Internet de la Société RENAULT www.renault.com, rubrique Finance/Assemblée générale, les documents destinés à être présentés à l'assemblée au moins 21 jours avant la date de l'assemblée, soit le 8 avril 2011, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

A ce titre, nous vous invitons à consulter régulièrement le site www.renault.com, rubrique Finance/Assemblée générale.

COMMENT POSER UNE QUESTION ?

L'Assemblée générale constitue un moment privilégié d'échange au cours duquel vous aurez la possibilité de poser des questions lors de la séance de questions-réponses précédant le vote des résolutions.

Nous vous invitons par ailleurs à adresser vos questions écrites en lien avec l'ordre du jour, au plus tard 4 jours ouvrés avant l'Assemblée générale, soit le vendredi le 22 avril 2011 soit :

- par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à Renault, 13/15, quai Le Gallo, 92513 Boulogne-Billancourt Cedex à l'attention du Président du Conseil d'administration ;

- sur l'adresse Internet dédiée à cet effet : ag.renault@renault.com

Pour être prises en compte et donner lieu, le cas échéant, à une réponse au cours de l'Assemblée générale, celles-ci doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire bancaire ou financier habilité (article R 225-84 du Code de commerce).

Il est précisé que les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : www.renault.com, rubrique Finance/Assemblée générale

RÉSOLUTIONS

// Vous prononcer sur les résolutions soumises à votre approbation. **//**

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS	12
TEXTE DES RÉSOLUTIONS	17
ADMINISTRATEURS DONT LES RENOUVELLEMENTS SONT PROPOSÉS À L'ASSEMBLÉE	22



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

À TITRE ORDINAIRE

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010 (*1^{re} résolution*)
- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2010 (*2^e résolution*)
- Affectation du résultat de l'exercice 2010 (*3^e résolution*)
- Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (*4^e résolution*)
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs (*5^e résolution*)
- Renouvellement du mandat d'un administrateur (*6^e résolution*)
- Renouvellement du mandat d'un administrateur représentant de l'État (*7^e résolution*)
- Fixation du montant des jetons de présence (*8^e résolution*)
- Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions (*9^e résolution*)



À TITRE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation d'annulation d'actions rachetées (*10^e résolution*)
- Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions Renault à certains salariés et aux mandataires sociaux éligibles de la société et des sociétés qui lui sont liées (*11^e résolution*)
- Autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux éligibles de la société et des sociétés qui lui sont liées (*12^e résolution*)
- Augmentation de capital réservée par émission d'actions réservées aux salariés (*13^e résolution*)

À TITRE ORDINAIRE

- Pouvoirs pour accomplir les formalités (*14^e résolution*)

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

QUATORZE RÉOLUTIONS SONT SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE CONVOQUÉE POUR LE 29 AVRIL 2011

Le Conseil propose, en premier lieu, l'adoption de neuf résolutions par l'Assemblée générale ordinaire.

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les **deux premières résolutions** traitent de l'approbation des comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2010 de Renault.

Les comptes présentés ont été établis, conformément à la réglementation en vigueur, en référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) pour les comptes consolidés et en conformité avec les dispositions légales et réglementaires françaises pour les comptes sociaux.

La **troisième résolution** traite de l'affectation du résultat social de l'exercice 2010 et de la mise en paiement du dividende. Le renforcement des fonds propres permet d'envisager une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2010 de 0,30 euro par action.

Conformément à la nouvelle politique de dividende présentée lors du Plan « Renault 2016 – *Drive the change* », Renault versera à ses actionnaires en 2011 les dividendes reçus en 2010 des entreprises associées, soit ceux reçus de Nissan, seule entreprise associée à en avoir versés.

Pour rappel, la nouvelle politique de versement de dividendes, annoncée le 10 février 2011 s'articule autour de deux volets :

- d'une part, les dividendes provenant des entreprises associées qui seront systématiquement reversés l'année suivante aux actionnaires de Renault ;
- d'autre part, un dividende additionnel basé sur le montant du *free cash-flow* opérationnel de l'activité automobile. Il peut s'ajouter aux montants des dividendes provenant des entreprises associées en fonction de l'environnement économique et de la situation financière de Renault.

Le dividende proposé au titre de l'exercice 2010 résulte exclusivement du premier volet de la nouvelle politique de dividende. En effet, Renault a perçu, au cours de l'année calendaire 2010, 88 millions d'euros de dividendes provenant exclusivement de la société Nissan (5 yens par action Nissan), soit 0,30 euro par actions pour les actionnaires Renault.

La date de mise en paiement du dividende est le 16 mai 2011.

Il est rappelé que depuis deux ans, Renault n'avait pas versé de dividendes à ses actionnaires en raison de la crise financière.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Par la **quatrième résolution**, il vous est demandé d'approuver les conventions réglementées – conclues notamment entre la société Renault et ses dirigeants ou une société avec laquelle elle a des dirigeants communs – lesquelles ont donné lieu à l'établissement d'un rapport des Commissaires aux comptes.

À noter que seules les conventions autorisées au titre de l'exercice 2010 appellent un vote de votre part et que les conventions antérieures dont l'exécution se poursuit sont mentionnées exclusivement à titre d'information.

Les conventions suivantes ont été approuvées au cours de l'exercice 2010.

- Avenant à la convention de prêt entre Renault et l'État :

Le Conseil a autorisé lors de la séance du 29 juillet 2010 la signature d'un avenant au contrat de prêt avec l'État, en vue de modifier les modalités de remboursement anticipé et notamment de procéder, dès septembre 2010, au remboursement anticipé d'un milliard d'euros sur les trois milliards consentis par l'État en avril 2009. Au titre de l'exercice 2010, le montant des charges d'intérêts s'est élevé à 191 713 000 euros dans le cadre de ce contrat de prêt.

Administrateurs communs : représentants de l'État.

- Convention de gage-espèces avec RCI Banque :

Dans le cadre de la réglementation relative au contrôle des « Grands Risques » tel que défini à l'article 1.1 du règlement n°93-05 du Comité de la réglementation bancaire et financière à laquelle RCI Banque est soumise en sa qualité d'établissement de crédit, le Conseil a autorisé lors de sa séance du 28 septembre 2010 la signature d'une convention de gage-espèces avec RCI Banque d'un montant de 550 millions d'euros ce, afin de diminuer son exposition crédit sur Renault Retail Group, le réseau commercial captif. Cette nouvelle convention se substitue à la convention de crédit avec Cogera déjà approuvée par votre assemblée. Au titre de l'exercice 2010, le montant des produits d'intérêts s'est élevé à 1 681 000 euros dans le cadre de cette convention de gage-espèces.

- Conventions signées dans le cadre de la coopération stratégique à long terme avec Daimler AG :
 - Master Cooperation Agreement avec Daimler AG, Nissan Motor Co. Ltd et Renault-Nissan b.v. ;

- Le Conseil a autorisé lors de sa séance du 6 avril 2010 la signature d'un accord intitulé « *Master Cooperation Agreement* », dont l'objet principal est la mise en place d'une coopération stratégique à long terme entre les parties. Cet accord prévoit également la prise de participations croisées entre Renault SA, Nissan Motor Co. Ltd et Daimler AG.

Administrateurs communs : représentants de Nissan.

Dans le cadre de ce Master Cooperation Agreement, les opérations suivantes ont été réalisées le 28 avril 2010 :

- l'apport par Daimler AG à Renault SA d'actions Daimler auto détenues représentant 0,90 % du capital de Daimler, rémunéré par l'émission d'actions Renault SA représentant 3,10 % de son capital. Renault SA a émis 9 167 391 actions nouvelles d'une valeur nominale de 3,81 €, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 34 927 759,71 euros représentant 3,10 % de son capital au bénéfice de Daimler AG en contrepartie de l'apport en nature par Daimler de 9 549 366 actions auto-détenues d'un montant nominal de 2,87 euros ;
- l'apport par Nissan Finance à Renault SA d'une obligation convertible donnant droit à 0,20 % du capital de Nissan Motor Co. Ltd, rémunérée par l'émission d'actions Renault SA représentant 0,55 % de son capital. L'opération d'augmentation de capital de Renault, soit l'émission de 1 617 775 actions nouvelles Renault d'une valeur nominale de 3,81 euros intégralement attribuées à Nissan Finance, a été réalisée le 28 avril 2010 en rémunération de l'apport en nature par Nissan Finance d'une obligation convertible en actions Nissan représentant 0,2 % du capital de Nissan Motor Co. Ltd, soit 9 123 958 actions ;
- l'échange entre Renault SA et Daimler AG de 3,10 % du capital de Nissan Motor Co. Ltd appartenant à Renault SA, soit 140 142 168 actions contre 2,20 % du capital de Daimler AG, soit 23 347 390 actions d'une valeur nominale de 2,87 euros et une soulte en numéraire d'un montant de 90 102 604 euros au bénéfice de Renault SA ;
- la vente par Renault SA à Nissan Motor Co. Ltd de 1,55 % du capital de Daimler. L'opération de cession de 16 448 378 actions Daimler au profit de Nissan Motor Co. Ltd a été réalisée le 28 avril 2010 pour un montant de 584 246 387 euros versé par Nissan à Renault SA ;
- la vente par Nissan Motor Co. Ltd à Renault de 1,97 % du capital de Nissan Motor Co. Ltd. L'opération de cession de 89 055 237 actions auto-détenues Nissan au profit de Renault SA a été réalisée le 28 avril 2010 pour un montant de 73 737 736 236 yens versé par Renault SA à Nissan Motor Co. Ltd.

Ainsi, à l'issue de ces opérations, et après conversion de l'obligation Nissan Finance, Daimler AG détient 3,10 % du capital de Renault SA et 3,10 % du capital de Nissan Motor Co. Ltd. Renault SA, pour sa part, détient 1,55 % du capital de Daimler et 43,4 % du capital de Nissan Motor Co. Ltd. Enfin, Nissan Motor Co. Ltd détient 1,55 % du capital de Daimler AG et 15 % du capital de Renault SA.

- Contrat de cession d'actions avec l'État français *via* la vente d'actions auto-détenues.

Le Conseil a autorisé lors de sa séance du 6 avril 2010 la signature d'un contrat de cession d'actions qui a fixé les termes et conditions de la cession par Renault SA d'actions auto-détenues à l'État français.

Renault SA a procédé le 28 avril 2010 à la cession hors-marché auprès de l'État français d'un bloc de 1 628 344 actions détenues en propre, au prix de 60 248 728 euros, soit 37 euros par action. La moins-value de cession s'établit à 24 271 484,28 euros.

Administrateurs communs : représentants de l'État.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES TITRES PARTICIPATIFS

La **cinquième résolution** propose à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport des Commissaires aux comptes sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs émis par Renault en 1983 et 1984 et notamment de sa partie variable, liée à l'évolution en 2010 du chiffre d'affaires consolidé de Renault à structure et méthodes identiques.

Le coupon qui sera versé aux porteurs de titres participatifs Renault le 24 octobre 2011 s'élèvera à 20,53 euros, dont 10,29 euros de part fixe et 10,24 euros de part variable.

Pour rappel, Renault a fait appel public à l'épargne par le biais d'émissions de titres participatifs, à hauteur de deux millions de titres de 1 000 francs (soit 152,45 euros de nominal), en deux émissions assimilables de un million de titres chacune, en octobre 1983 et octobre 1984.

Les titres participatifs Renault sont cotés à la Bourse de Paris, code ISIN FR0000140014.

La notice d'émission de ces titres est disponible sur le site Internet de Renault, onglet Finance ou à la demande à la Direction des relations financières (numéro vert 0800 650 650).

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DEUX ADMINISTRATEURS

La **sixième résolution** vous demande d'approuver le renouvellement du mandat de Monsieur Philippe LAGAYETTE pour une nouvelle durée de quatre années. Ce mandat prendrait fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Philippe LAGAYETTE, 68 ans, est Président de la Fondation de France, et occupe depuis juillet 2009 les fonctions d'administrateur de référence de Renault. Il est Président du Comité des Comptes et de l'Audit et membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance. Il sera proposé au Conseil d'administration de reconduire Monsieur Philippe LAGAYETTE à ces fonctions à l'issue de l'Assemblée générale.

Monsieur Philippe LAGAYETTE satisfait aux conditions d'indépendance au sens du rapport AFEP/MEDEF dans la mesure où il n'entretient aucun lien de quelque nature que ce soit avec Renault.

La **septième résolution** vous demande de prendre acte du renouvellement de Monsieur Alexis Kohler, désigné par arrêté en date du 11 février 2011, publié au *Journal Officiel* du 18 février 2011, en qualité de représentant de l'État pour une nouvelle durée de quatre années. Ce mandat prendrait fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Alexis Kohler, 38 ans est Directeur des Participations à l'Agence Transport et Audiovisuel de l'Agence des participations de l'État, au ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Monsieur Alexis KOHLER est membre du Comité des Comptes et de l'Audit et membre du Comité de Stratégie Industrielle. Il sera proposé au Conseil d'administration de reconduire M. Alexis KOHLER à ces fonctions à l'issue de l'Assemblée générale.

S'agissant de la composition du Conseil d'administration, la présence d'une majorité d'administrateurs indépendants, et d'un administrateur de référence, en la personne de Monsieur Philippe LAGAYETTE constitue une garantie quant à l'équilibre des pouvoirs. Le rôle dévolu à l'administrateur de référence, est décrit dans le Règlement intérieur du Conseil d'administration (chapitre 3.4 du document de référence et site Internet).

Des renseignements complémentaires concernant les fonctions exercées par les administrateurs sont présentés en pages 22 et suivantes de l'avis de convocation et repris dans le chapitre 3.1.2 du Document de référence. Par ailleurs, le site Internet www.renault.com/rubrique_finance vous permet de retrouver l'ensemble des informations relatives à l'assemblée.

FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE

L'enveloppe votée par votre assemblée de 2003 ne suffit plus à servir le présentisme des administrateurs du fait d'une augmentation des séances exceptionnelles du Conseil, de la création du Comité de Stratégie Industrielle et de la présence d'un administrateur supplémentaire en 2010.

Pour rappel, la répartition des jetons de présence est déterminée par le Conseil d'administration en fonction des critères suivants :

- une part fixe, liée à l'appartenance au Conseil, soit un montant pouvant atteindre 14 000 euros (la somme étant calculée *pro rata temporis*) ;
- une part variable, liée à la présence effective des membres, soit un montant pouvant atteindre 14 000 euros (la somme étant calculée *pro rata temporis*).

À cela s'ajoutent éventuellement deux compléments :

- l'un au titre de la participation à un Comité du Conseil, soit un montant pouvant atteindre 4 500 euros (la somme étant calculée *pro rata temporis*) ;
- l'autre au titre de la présidence d'un de ces Comités, soit un montant pouvant atteindre 4 500 euros (la somme étant calculée *pro rata temporis*).

Avec un jeton se situant en moyenne à 30 000 euros (selon présentisme), notre Société se situe en dessous de la moyenne de groupes comparables du CAC 40, qui se situe à 58 000 euros (source rapport 2010 AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants).

De plus, Renault souhaite que votre Conseil s'ouvre à l'international. Pour toutes ces raisons, il vous est demandé dans **la huitième résolution** d'autoriser une enveloppe globale de 1 200 000 euros, en ligne avec la moyenne du CAC 40, étant entendu que le Conseil devra opérer un

ajustement du jeton par étapes :

- Pour l'exercice 2011, un jeton se situant en moyenne par administrateur à 47 000 euros (moyenne SBF 120) ;
- Pour l'exercice 2012, un jeton se situant en moyenne par administrateur à 63 000 euros (dans la moyenne du CAC 40).

ACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'année 2010, votre Société n'a pas acquis d'actions dans le cadre de l'autorisation accordée par l'assemblée du 30 avril 2010.

Dans le cadre de la mise en place des accords de coopération stratégique avec Daimler AG en avril 2010, Renault SA a procédé le 28 avril 2010 à la cession hors marché d'un bloc de 1 628 344 actions au profit de l'État français afin de compenser la dilution de la participation de l'État français dans le capital de Renault consécutive aux augmentations de capital réservées au profit de Daimler AG et de Nissan pour 0,7 % du capital, en contrepartie d'apport de titres. Ces actions étaient initialement affectées à la couverture de plans d'options de souscriptions d'actions en dehors de la monnaie.

Ainsi au 31 décembre 2010 figuraient en portefeuille 2 895 381 actions ; cette auto-détention équivaut à 0,98 % du capital. Les actions détenues en propre n'ont ni droit au dividende, ni droit de vote.

La Société a acquis en février 2011, un total de 1 163 874 actions soit 0,39 % du capital au prix moyen de 46 euros, soit un montant total de 54 105 846 euros, aux fins de couvrir ses programmes de stock-options en cours.

Il vous est proposé, dans la **neuvième résolution**, d'autoriser le Conseil d'administration à mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions propres de la Société dans les conditions et selon les objectifs prévus par la législation. Cette autorisation est donnée pour une durée maximale de 18 mois à compter de la présente assemblée et se substituerait à celle donnée lors de la précédente assemblée. Cette résolution prévoit que les rachats d'actions ne pourront être réalisés en période d'offre publique que dans le strict respect des conditions définies par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), et uniquement en vue de permettre à la Société de respecter l'exécution de ses engagements antérieurs, tant que ces engagements ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La résolution présentée prévoit un prix maximum d'achat à 100 euros par action, hors frais d'acquisition.

S'il s'agit d'une résolution traditionnelle, le nombre maximum d'actions pouvant être acquises est limité, eu égard au contexte économique, à 5 % du capital (pourcentage identique en 2010) et le montant maximal des fonds susceptibles d'être investis dans l'achat de ses actions est de 1 478 millions d'euros (la limite de 5 % du capital correspondait au 31 décembre 2010 à 14 786 114 actions).

Un document intitulé "descriptif du programme", décrivant les modalités de ces rachats, sera consultable sur le site Internet www.renault.com, dans les onglets "Finance" et "Information réglementée".

Un bilan de ces opérations sera présenté à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Quatre résolutions relèvent ensuite de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire.

RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS

Dans la **dixième résolution**, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Conseil, pour une durée de 18 mois, à annuler, par voie de réduction du capital social, les actions acquises dans le cadre du programme de rachat de ses propres actions dont la neuvième résolution a précisé les modalités.

L'annulation d'actions entraîne une modification du capital social, et par conséquent des statuts, qui ne peut être autorisée que par une décision de l'Assemblée générale extraordinaire. Cette résolution a donc pour objet de déléguer ce pouvoir au Conseil.

L'annulation d'actions n'a pas été utilisée au titre de la résolution adoptée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2010.

ATTRIBUTION DE STOCK-OPTIONS ET D' ACTIONS GRATUITES (DITES ACTIONS DE PERFORMANCE)

Les **onzième** et **douzième résolutions** sont des outils de motivation et de fidélisation des collaborateurs.

Conçu comme un véritable outil de management, permettant de lier plus étroitement performance individuelle et collective, ces résolutions en ligne avec les recommandations AFEP/MEDEF de 2008 auxquelles Renault a adhéré, s'inscrivent dans la continuité des autorisations données par l'Assemblée générale du 4 mai 2006. Ainsi, votre Société a conditionné l'exercice de stock-options ainsi que l'acquisition d'actions de performance à la réalisation de critères de performance individuels et collectifs dans le cadre du Plan « Renault 2016 – *Drive the change* » pour la période 2011-2013 et sur une base annuelle.

Tous les plans seront conditionnés à l'atteinte de résultats selon des critères de performance, validés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, qui se fondent sur le respect d'un engagement collectif :

- de marge opérationnelle pour le plan 2011. Les critères de performance pour les plans 2012 et 2013 seront définis avec la construction des budgets de ces mêmes années, et
- de *free cash flow* opérationnel au titre du Plan « Renault 2016 - *Drive the change* » pour la période 2011-2013, comme suit :

si le *free cash flow* cumulé entre 2011 et 2013 est :

- < 2 milliards d'euros = 0%
- ≥ 2 milliards d'euros = 50%
- ≥ 3 milliards d'euros = 100% avec attribution linéaire entre 2 et 3 milliards d'euros.

Ces attributions se feront au prix prévu par les textes en vigueur, sans décote.

Le Comité des rémunérations, dont tous les membres sont indépendants, veillera à la bonne application des critères de performance.

Pour rappel, la totalité des stock-options pour Renault Contrat 2009 ont été annulées en raison de la non-atteinte du critère de performance lié à la marge opérationnelle.

Parallèlement, le Conseil d'administration du 9 février 2011 a décidé d'un supplément de 20 millions d'euros à l'intéressement financier. Le montant a été versé le 18 mars 2011.

En outre la Société a annoncé la négociation d'un avenant à l'accord profit sharing 2011-2013, en vue de fixer le montant possible du bonus d'intéressement au profit de l'ensemble des salariés de Renault s.a.s en France, en fonction également de l'atteinte des objectifs du Plan.

Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, il appartiendra au Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, de définir le pourcentage maximum d'options pouvant être attribuées au dirigeant mandataire social par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires.

Il est d'ores et déjà précisé que :

- le dirigeant mandataire social ne recevra pas d'actions de performance;
- les dirigeants salariés recevront une combinaison de stock-options et d'actions de performance ;
- les salariés (particulièrement contributifs à l'atteinte des résultats annuels et à la réussite du Plan « Renault 2016 – *Drive the change* ») percevront exclusivement des actions de performance.

Le nombre d'options et d'actions attribuées ne s'écarte pas des pratiques antérieures de votre Société soit :

- options de souscription ou d'achat d'actions portant sur un nombre de titres représentant 0,48 % des titres composant le capital social de la Société au jour de la présente assemblée ;
- actions de performance portant sur un nombre de titres représentant au maximum 1,04 % des titres composant le capital social de la Société au jour de la présente assemblée.

L'autorisation de l'Assemblée générale est sollicitée pour une durée de 38 mois soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013 (au plus tard le 29 juin 2014) afin de couvrir l'attribution de stock-options et d'actions de performance au titre des programmes distincts suivants :

- i) sur une base annuelle en 2011, 2012 et 2013 ;
- ii) au titre du Plan pour la période 2011-2013.

Le Conseil d'administration veillera à ce qu'il ne soit pas attribué, au titre de l'année 2011, de stock-options au dirigeant mandataire social, ni de stock-options et actions de performance à l'ensemble des cadres dirigeants impliqués dans la crise que vient de traverser l'entreprise.

Les plafonds sollicités soit 1,52% au total se comparent à un encours existant de 3,51% au jour de l'assemblée. Votre Conseil veillera à ce que le plafond total ne dépasse pas 5% du capital pendant la période de l'autorisation, étant rappelé que pendant la période considérée, soit du 29 avril 2011 au 29 juin 2014 au plus tard, les plans suivants arriveront à expiration :

ANNÉES	PLANS	DATE D'EXPIRATION	PRIX D'EXERCICE (EN EUROS)	TOTAL POURCENTAGE DU CAPITAL
2001	N°7	17/12/2011	48,97	0,84 %
2003	N°9	7/09/2011	53,36	
2002	N°8	4/09/2012	49,21	1,2 %
2004	N°10	13/09/2012	66,03	
2005	N°11	12/09/2013	72,98	0,5 %
2006	N°12	3/05/2014	87,98	0,45 %



Compte tenu des conditions de performance décrites ci-avant, les stock-options et attributions de performance d'actions s'inscrivent comme un véritable outil permettant de faire converger les intérêts des bénéficiaires avec ceux des actionnaires ; il s'agit ainsi de partager la même confiance dans la pérennité et le développement de l'entreprise.

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS

La présente Assemblée générale extraordinaire, ayant à se prononcer sur une autorisation donnée au Conseil d'attribuer le cas échéant des stock-options et des actions de performance par émission d'actions nouvelles, qui emporterait augmentation de capital social de la Société, il vous est donc demandé, conformément à la loi, d'approuver une résolution d'augmentation de capital social réservée aux salariés.

Cette **treizième résolution** délègue à votre Conseil la compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée à des salariés adhérant à des plans d'épargne d'entreprise, en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites, et ce dans la limite de 1 % du montant des titres composant le capital social.

Le plafond de la présente délégation a été réduit aux fins de se mettre en ligne avec les pratiques du marché qui ajustent le plafond en fonction du niveau de participation des salariés dans le capital social (*3,09 % au 31 décembre 2010*).

POUVOIRS POUR FORMALITÉS

La **quatorzième résolution** est une résolution usuelle qui concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

À TITRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce faisant ressortir un bénéfice de 3 490 000 000 euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 168 344 914,90 euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide l'affectation suivante du résultat de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice	168 344 914, 90 €
Dotation à la réserve légale	4 109 148, 27 €
Solde	164 235 766, 63 €
Report à nouveau antérieur	6 350 915 692, 95 €
Bénéfice distribuable de l'exercice	6 515 151 459, 58 €
Dividendes	88 716 685, 20 €
Report à nouveau	6 426 434 774, 38 €

Il sera ainsi distribué à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende, un dividende de 0,30 euros.

Le dividende sera mis en paiement le 16 mai 2011.

Conformément à l'article 158 du Code Général des Impôts, ce dividende ouvre droit, pour les résidents fiscaux français personnes physiques, à un abattement de 40%.

Dans le cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait dans le cadre des autorisations données une partie de ses propres actions, le montant correspondant aux dividendes non versés en raison de cette détention serait affecté au compte report à nouveau.

L'Assemblée générale reconnaît, en outre, qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants.

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION EN EUROS
2007	3,80
2008	/
2009	/

QUATRIÈME RÉSOLUTION

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions, conclues au titre de l'exercice 2010, qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉLÉMENTS SERVANT À LA DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES TITRES PARTICIPATIFS

L'Assemblée générale prend acte du rapport des Commissaires aux comptes sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

SIXIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe LAGAYETTE, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

L'Assemblée générale prend acte du renouvellement de Monsieur Alexis KOHLER, désigné par arrêté en date du 10 février 2011, publié au Journal Officiel du 18 février 2011, en qualité de représentant de l'État, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

HUITIÈME RÉSOLUTION

FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE

L'Assemblée générale décide de fixer à 1 200 000 euros, le montant annuel des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours et les exercices suivants jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé.

NEUVIÈME RÉOLUTION

AUTORISATION D'OPÉRER EN BOURSE SUR SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à opérer sur les propres actions de la Société dans les conditions et limites prévues par les textes. La présente autorisation a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres prévues par la loi en vue, notamment :

- (i) d'utiliser tout ou partie des actions acquises pour la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou de plans d'attribution d'actions gratuites, pour compenser la dilution liée à l'exercice des options de souscription d'actions ou l'acquisition d'actions gratuites à émettre, ou pour couvrir toutes autres formes d'allocations destinées aux salariés et dirigeants de la Société et de son Groupe dans les conditions fixées par la loi ;
- (ii) de les annuler, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution par l'Assemblée générale mixte des actionnaires ;
- (iii) de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres financiers donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- (iv) d'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Renault par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- (v) d'utiliser tout ou partie des actions acquises pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être opérés par tous moyens, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur, y compris de gré à gré et par bloc d'actions, par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et toutes combinaisons de celles-ci dans le respect de la réglementation applicable), et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

En période d'offre publique, ces opérations ne pourront être réalisées que dans le strict respect des conditions de l'article 232-15 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), aux fins de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs, et uniquement si :

- d'une part, l'offre publique d'achat des titres Renault est réglée intégralement en numéraire ;
- et, d'autre part, les opérations de rachat (a) sont réalisées dans le cadre de la poursuite d'un programme déjà en cours, (b) entrent dans les objectifs visés ci-dessus aux points (i) à (iii) et (v), et (c) ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

L'Assemblée générale fixe à 100 euros, par action, hors frais d'acquisition, le prix maximum d'achat, d'une part, et le nombre d'actions pouvant être acquises à 5 % au plus du capital social, d'autre part, étant rappelé A) que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée générale et que B) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de 5 % du capital prévu au premier alinéa correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Cette limite de 5% du capital social correspondait au 31 décembre 2010 à 14 786 114 actions. Le montant total que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 1 478 millions d'euros (soit globalement le nombre d'actions précisé ci-dessus multiplié par 100 euros).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, la Société ne pourra posséder, directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son propre nom, plus de 10 % du total de ses propres actions, ni plus de 10 % d'une catégorie déterminée.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation ou échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution de titres gratuits, augmentation du nominal de l'action ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée générale prend acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée générale annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

L'Assemblée générale décide que la présente autorisation pourra être utilisée y compris en période de garantie de cours, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximum de dix-huit mois. Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

DIXIÈME RÉSOLUTION

AUTORISATION D'ANNULATION D'OPTIONS RACHETÉES

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, avec faculté de subdélégation :

- à annuler en une ou plusieurs fois, les actions acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation faisant l'objet de la neuvième résolution soumise à la présente Assemblée générale ou toute résolution qui s'y substituerait, par période de vingt-quatre mois dans la limite de 10 % du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération, et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres et leur valeur nominale sur tous postes de réserves ou primes ;
- modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix-huit mois.

ONZIÈME RÉSOLUTION

AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATTRIBUER DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'OPTIONS RENAULT À CERTAINS SALARIÉS ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration en vertu de l'article L. 225-177 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de certains salariés de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société, émises au titre de l'augmentation de son capital, ou à l'achat d'actions de la Société provenant de rachats faits par celle-ci dans les conditions légales et réglementaires.

L'Assemblée générale autorise en outre le Conseil d'administration en vertu de l'article L. 225-185 du Code de commerce à consentir lesdites options, au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués sous réserve de satisfaire à au moins une des conditions définies à l'article L. 225-186-1 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration disposera d'un délai qui ne pourra excéder trente-huit mois, à compter de la présente assemblée, pour utiliser en une ou plusieurs fois l'autorisation susvisée.

Le nombre total des options qui seront ainsi consenties ne pourra donner droit à acheter ou à souscrire un nombre d'actions supérieur à 0,48 % du montant des titres composant à ce jour le capital social.

Par ailleurs, l'Assemblée générale prend acte qu'en application de l'article L. 225-178 du Code de commerce, la présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires d'options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de

souscription des actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

À compter de la date d'attribution de l'option par le Conseil d'administration, les bénéficiaires de ces options disposeront d'un délai minimum de quatre ans et maximum de huit ans pour lever cette option. Passé ce délai, l'option deviendra définitivement caduque.

Sont exclus du bénéfice des options, les dirigeants sociaux et les membres du personnel de la Société et des Groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, détenant plus de 10 % du capital social de la Société.

Le prix à payer lors de la levée d'une option de souscription et/ou d'achat par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration. Le prix de souscription et/ou d'achat des actions sera fixé par le Conseil d'administration à la date à laquelle les options seront consenties, dans la limite et selon les modalités prévues par la loi, étant précisé que le Conseil d'administration ne pourra appliquer de décote de telle sorte que le prix sera au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés des vingt séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie.

Aucune option ne pourra être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Aucune option ne pourra être consentie :

- dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ;
- dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours de titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

L'Assemblée générale conditionne expressément l'attribution et/ou l'exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au respect de critères de performance individuels et collectifs, qui seront définis par le Conseil d'Administration, notamment, dans le cadre du Plan « Renault 2016 : Drive the change » pour la période 2011-2013.

En cas de départ de la société, et sauf décision contraire, le salarié perd le bénéfice des options d'achat ou de souscription qui lui ont été attribuées et qui n'ont pas été levées.

Le Conseil d'administration reçoit tous pouvoirs dans les limites précisées ci-dessus pour déterminer toutes les conditions et modalités de l'opération, notamment :

- fixer la date d'ouverture et de levée des options ;
- arrêter la liste des bénéficiaires ;
- apprécier le respect des critères de performance définis par ladite assemblée, selon lesquels les options seront consenties et d'ajouter, le cas échéant, toutes conditions et critères qu'il jugera pertinent ;
- fixer les quantités d'actions sur lesquelles elles porteront ;

- décider des conditions dans lesquelles le prix ou le nombre des actions pourra être ajusté pour tenir compte des opérations financières effectuées par la Société et, le cas échéant, des conditions dans lesquelles l'exercice des options pourra être suspendu ;
- établir le règlement du plan ou la notice qui fixe le prix d'achat et les modalités selon lesquelles les bénéficiaires de ces options pourront exercer leurs droits ;
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution et modifier les statuts en conséquence ; le cas échéant de subdéléguer au Directeur Général, ou à toute personne désignée, les pouvoirs de procéder aux actes et formalités susvisés ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations de capital et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale annuelle des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROCÉDER À L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS AUX SALARIÉS ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX ÉLIGIBLES DE LA SOCIÉTÉ ET DES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration en vertu de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, à procéder, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux et des sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'Assemblée générale autorise en outre le Conseil d'administration en vertu de l'article L. 225-197-1 II à consentir lesdites actions, dans les mêmes conditions que les membres du personnel salarié, au Président du Conseil d'administration, au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués sous réserve de satisfaire à au moins une des conditions définies à l'article L. 225-197-6 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration disposera d'un délai qui ne pourra excéder trente-huit mois, à compter de la présente assemblée, pour utiliser en une ou plusieurs fois l'autorisation susvisée.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement ne peut excéder 1,04 % du montant des titres composant à ce jour le capital social.

L'Assemblée générale conditionne expressément l'attribution définitive d'actions gratuites existantes ou à émettre au respect de critères de performance individuels et collectifs qui seront définis par le Conseil d'administration, notamment, dans le cadre du Plan « Renault 2016 : Drive the change » pour la période 2011-2013.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à deux ans.

Les droits résultant de l'attribution gratuite d'actions sont incessibles jusqu'au terme de la période d'acquisition.

A compter de la date d'attribution définitive des actions, les bénéficiaires de ces actions auront l'obligation de conservation des actions pendant une durée fixée par le Conseil d'administration, étant précisé que ce délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive des dites actions. Toutefois, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées. A toutes fins utiles, il est rappelé que le Conseil d'administration pourra prévoir des durées de période d'acquisition et de conservation supérieures aux durées minimales fixées ci-dessus.

Sont exclus du bénéfice des actions, les dirigeants sociaux et les membres du personnel de la Société et des Groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, détenant plus de 10 % du capital social de la Société. L'attribution d'actions gratuite ne peut non plus avoir pour effet que les personnes susvisées détiennent chacun plus de 10 % du capital social.

Par ailleurs, l'Assemblée générale prend acte que la présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires d'actions gratuites, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions qui seront émises au fur et à mesure des attributions.

En cas de départ de la société, et sauf décision contraire, le salarié perd le bénéfice des actions qui lui ont été attribuées et qui n'ont pas été cédées.

Le Conseil d'administration reçoit tous pouvoirs dans les limites précisées ci-dessus, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment :

- procéder aux attributions gratuites d'actions ;
- arrêter la liste des bénéficiaires, le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'eux, les modalités d'attributions des actions ordinaires, et en particulier la période d'acquisition et la période de conservation des actions ordinaires ;
- apprécier le respect des critères de performance définis par ladite assemblée selon lesquels les actions seront attribuées et d'ajouter, le cas échéant, toutes conditions et critères qu'il jugera pertinent ;
- décider de procéder selon les modalités qu'il déterminera, pendant la période d'acquisition des actions attribuées, à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et, en particulier déterminer les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées sera ajusté ;
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution et modifier les statuts en conséquence ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations de capital et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale annuelle des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code de travail et des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1 Délégué sa compétence au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 1 % du capital, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par l'émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société réservée aux adhérents (i) à un plan d'épargne d'entreprise, (ii) de groupe, salariés de la Société ou d'une entreprise française ou étrangère du groupe qui lui est liée au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code de travail, et qui est détenue majoritairement, directement ou indirectement par la Société ;
- 2 Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en faveur desdits bénéficiaires ;
- 3 Décide que le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, à titre gratuit, d'actions de la Société à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de l'abondement et de la décote sur le prix de souscription, ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires ;
- 4 Décide que :
 - le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne,
 - les caractéristiques des émissions des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment :

- décider et fixer les modalités d'émission et d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant ;
- décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ;
- fixer, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions et, le cas échéant, des autres titres donnant accès au capital de la Société ;
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles et, le cas échéant, les autres titres donnant accès au capital de la Société porteront jouissance ;
- fixer les modalités et conditions des opérations qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et demander l'admission en bourse des titres créés partout où il avisera.

Le Conseil d'administration aura également, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, procéder à la modification corrélative des statuts ; accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

L'autorisation ainsi conférée au Conseil d'administration, avec le cas échéant faculté de subdélégation, est valable pour une durée de 26 mois à compter de ce jour et ce, jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

À TITRE ORDINAIRE

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

POUVOIRS POUR ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

ADMINISTRATEURS DONT LES RENOUVELLEMENTS SONT PROPOSÉS À L'ASSEMBLÉE



ALEXIS KOHLER

**Directeur des Participations – Transport et Audiovisuel – Agence des Participations de l'État.
Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'emploi.
Membre du Comité des Comptes et de l'Audit.
Membre du Comité de Stratégie Industrielle.**

Age : 38 ans

Nombre d'actions : ⁽¹⁾

➤ **Date du 1^{er} mandat :** février 2010

■ **Mandats et fonctions actuels dans d'autres sociétés :**

France :

Administrateur (représentant de l'État) : Aéroport de Paris, RATP, Grand Port Maritime du Havre, France Télévision, Société Audiovisuel Extérieur de la France, STX France.

■ **Mandats ou fonctions au cours des cinq dernières années qui ne sont plus exercés :**

TSA, GIAT Industries, La Monnaie de Paris, Société de valorisation foncière et immobilière (SOFAVIM).



PHILIPPE LAGAYETTE

**Président de la Fondation de France.
Administrateur de Référence de Renault.
Président du Comité des Comptes et de l'Audit.
Membre du Comité des Nominations et de la gouvernance.**

Age : 67 ans

Nombre d'actions détenues : 1 000

➤ **Date de 1^{er} mandat :** mai 2007

■ **Mandats et fonctions actuels dans d'autres sociétés :**

France :

Président PL Conseils
Vice Chairman Barclays Capital
Administrateur : PPR, FIMALAC
Président du Conseil d'administration de l'Institut des Hautes Etudes Scientifiques
Président du Conseil d'administration de la Fondation de Coopérative Scientifique pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer

■ **Mandats ou fonctions au cours des cinq dernières années qui ne sont plus exercés :**

Membre du Conseil d'administration de La Poste.
Vice-Chairman JP Morgan in EMEA.

(1) La réglementation administrative fait interdiction aux administrateurs désignés par l'État de posséder des actions en tant que représentant de l'État.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE **ET** CONSEIL D'ADMINISTRATION

// Pour mener à bien ses objectifs et se situer au meilleur niveau en termes de gouvernance, Renault s'est doté d'instances de direction et de contrôle en veillant tout particulièrement à leur équilibre respectif. **//**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RENAULT AU 28 FÉVRIER 2011*	24
PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS	25
LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	29
LES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	31



* Date du Conseil qui a convoqué l'Assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RENAULT AU 28 FÉVRIER 2011*

■ **CARLOS GHOSN**

Président-Directeur Général

■ **YVES AUDVARD**

Administrateur élu par les salariés

■ **ALAIN J.-P. BELDA** ⁽¹⁾

Directeur Général de Warburg Pincus

■ **PATRICK BIAU**

Administrateur élu par les salariés

■ **ALAIN CHAMPIGNEUX**

Administrateur élu par les salariés

■ **CHARLES DE CROISSET** ⁽¹⁾

International Advisor de Goldman Sachs International

■ **BERNARD DELPIT** ⁽¹⁾

Directeur Financier du groupe La Poste

■ **THIERRY DESMAREST** ⁽¹⁾

Président d'honneur de Total

■ **JEAN-PIERRE GARNIER** ⁽¹⁾

■ **TAKESHI ISAYAMA**

Conseiller Senior Carlyle Japan L.L.C.

■ **ALEXIS KOHLER**

Directeur des participations – Transport et Audiovisuel – Agence des Participations de l'État, Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

■ **MARC LADREIT DE LACHARRIÈRE** ⁽¹⁾

Président-Directeur Général de Fimalac

■ **DOMINIQUE DE LA GARANDERIE** ⁽¹⁾

Avocat Cabinet La Garanderie & Associés

■ **PHILIPPE LAGAYETTE** ⁽¹⁾

Président de la Fondation de France

Administrateur de référence de Renault

■ **FRANCK RIBOUD** ⁽¹⁾

Président-Directeur Général - Président du Comité exécutif du groupe Danone

■ **LUC ROUSSEAU**

Directeur Général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

■ **HIROTO SAIKAWA**

Executive Vice-President for Asia Pacific Region, Affiliated Companies and Purchasing, Nissan Motor Co., Ltd.

■ **MICHEL SAILLY**

Administrateur élu par les salariés actionnaires

■ **PASCALE SOURISSE** ⁽¹⁾

Directeur Général de la Division des Systèmes C41 de Défense et Sécurité

Membre du Comité Exécutif de Thales

* Date du Conseil qui a convoqué l'Assemblée générale.
(1) Administrateurs indépendants.

PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS



CARLOS GHOSN

Président-Directeur Général.

Né le 9 mars 1954.

Nombre d'actions détenues : 205 200.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** avril 2010/AG 2014.

Date du 1^{er} mandat : avril 2002.

Administrateur : Alcoa, Avtovaz.

Président-Directeur Général de Nissan Motor Co., Ltd.

Président du Directoire : Renault-Nissan b.v.



YVES AUDVARD

Administrateur élu par les salariés.

Concepteur Process Avant-projet – Renault.

Né le 10 février 1953.

Nombre d'actions détenues : 6 actions et 200 parts de FCPE.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** novembre 2008/novembre 2012.

Date du 1^{er} mandat : novembre 2002.



ALAIN J.-P. BELDA

Directeur général de Warburg Pincus.

Né le 23 juin 1943.

Nombre d'actions détenues : 1 000 actions.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** mai 2009/AG 2013.

Date du 1^{er} mandat : mai 2009.

Administrateur : IBM, Citigroup.



PATRICK BIAU

Administrateur élu par les salariés.

**Chargé de Contrôle de gestion
Investissements – Renault.**

Né le 5 février 1956.

Nombre d'actions détenues : 688 parts de FCPE.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** novembre 2008/novembre 2012.

Date du 1^{er} mandat : novembre 2008.



ALAIN CHAMPIGNEUX

Administrateur élu par les salariés.

Responsable Gestion documentaire – Renault.

Né le 1^{er} janvier 1954.

Nombre d'actions détenues : 1 076 parts de FCPE.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** novembre 2008/novembre 2012.

Date du 1^{er} mandat : novembre 2002.



CHARLES DE CROISSET

**International Advisor de Goldman Sachs
International.**

Né le 28 septembre 1943.

Nombre d'actions détenues : 1 000.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** avril 2008/AG 2012.

Date du 1^{er} mandat : avril 2004.

Président de la Fondation du Patrimoine.

Administrateur : LVMH.

Membre du Conseil de surveillance : Euler & Hermès.

Censeur : Galeries Lafayette.

**BERNARD DELPIT****Directeur financier du groupe La Poste.**

Né le 26 octobre 1964.

Nombre d'actions détenues : 1 000.➤ **Date de début/fin de mandat :** avril 2010/AG 2014.**Date du 1^{er} mandat :** avril 2010.

Membre du Comité Exécutif de La Poste.
 Membre du Comité d'Audit de la Banque Postale, de GeoPost et de Poste Immo.
 Administrateur : Sofiposte, Geopost, la Banque Postale Prévoyance, Poste Immo.
 Membre du Conseil de surveillance : la Banque Postale, la Banque Postale Asset Management.

**JEAN-PIERRE GARNIER**

Né le 31 octobre 1947.

Nombre d'actions détenues : 1 000.➤ **Dates de début/fin de mandat :** avril 2008/AG 2012.**Date du 1^{er} mandat :** avril 2008.

Administrateur : United Technology Corp, Cerenis (société de Biotechnologie)
 Président : NormOxys Corp.

**ALEXIS KOHLER****Directeur des participations - Transport et audiovisuel - Agence des participations de l'État - Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.**

Né le 16 novembre 1972.

Nombre d'actions détenues : ⁽¹⁾➤ **Dates de début/fin de mandat :** février 2010/AG 2011.**Date du 1^{er} mandat :** février 2010.

Administrateur (représentant de l'État) : Aéroport de Paris, RATP, Grand Port Maritime du Havre, France Télévision, Société Audiovisuel Extérieur de la France, STX France.

(1) La réglementation administrative fait interdiction à ses administrateurs de posséder des actions en tant que représentant de l'État.

**THIERRY DESMAREST****Président d'honneur de Total.**

Né le 18 décembre 1945.

Nombre d'actions détenues : 1 500.➤ **Dates de début/fin de mandat :** avril 2008/AG 2012.**Date du 1^{er} mandat :** avril 2008.

Président : Fondation Total et Fondation de l'École Polytechnique.
 Administrateur : Total SA, Air Liquide, Bombardier, Sanofi-Aventis,
 Membre du Conseil d'administration École Polytechnique.

**TAKESHI ISAYAMA****Conseiller Senior Carlyle Japan L.L.C.**

Né le 8 mars 1943.

Nombre d'actions détenues : 1 000.➤ **Dates de début/fin de mandat :** mai 2009/AG 2013.**Date du 1^{er} mandat :** mai 2009.

Administrateur : Dainippon Screen Mfg Co., Ltd. (fabrication de matériel semi-conducteur), Terumo Corp (fabrication de matériel médical), The Japan Fund (Fonds de placement américain).
 Conseiller : Tokyo University of Agriculture and Technology, Bit Auto.

**MARC LADREIT DE LACHARRIÈRE****Président-Directeur Général de Fimalac**

Né le 6 novembre 1940.

Nombre d'actions détenues : 1 020.➤ **Dates de début/fin de mandat :** avril 2010/AG 2014.**Date du 1^{er} mandat :** octobre 2002.

Membre de l'Institut (Académie des Beaux Arts).
 Président du Conseil d'administration : Agence France Museums, Fitch Group, Fitch Ratings.
 Administrateur : Casino/L'Oréal/Gilbert Coullier Productions (s.a.s.).
 Gérant : Fimalac Participations.
 Président du Directoire : Groupe Marc de Lacharrière.
 Président d'honneur : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France.
 Membre du Conseil consultatif : Banque de France.
 Principaux mandats au sein d'associations d'intérêt général : Fondation Culture et Diversité, Fondation d'entreprise L'Oréal, Conseil artistique des musées nationaux, Fondation Bettencourt Schueller, Fondation des sciences politiques, Musée des arts décoratifs.

**DOMINIQUE DE LA GARANDERIE**

**Avocat (Cabinet La Garanderie et Associés).
Ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats
de Paris.**

Née le 11 juillet 1943.

Nombre d'actions détenues : 1 150.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** mai 2009/AG 2013.

Date du 1^{er} mandat : février 2003.

Présidente de l'Institut français d'experts juridiques internationaux (IFEJI).
Membre du Conseil de surveillance et du Comité d'audit de
Holcim Western Europe.

**PHILIPPE LAGAYETTE**

**Président de la Fondation de France.
Administrateur de référence de Renault.**

Né le 16 juin 1943.

Nombre d'actions détenues : 1 000.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** mai 2007/AG 2011.

Date du 1^{er} mandat : mai 2007.

Président PL Conseils
Vice Chairman Barclays Capital
Membre du Conseil d'administration de PPR, FIMALAC
Président du Conseil d'administration de l'Institut des Hautes Etudes
Scientifiques
Président du Conseil d'Administration de la Fondation de Coopérative
Scientifique pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer

**FRANCK RIBOUD**

**Président-Directeur Général – Président
du Comité exécutif du groupe Danone.**

Né le 7 novembre 1955.

Nombre d'actions détenues : 331.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** avril 2010/AG 2014.

Date du 1^{er} mandat : décembre 2000.

Président du Conseil d'administration : Danone Communities.
Président du Comité d'Orientation : Fonds Danone pour l'Écosystème.
Administrateur : Association nationale des industries agroalimentaires,
Lacoste France SA, International advisory Board HEC, Danone SA, Bagley
Latinoamerica SA, Danone SA (Espagne), Accor SA, Rolex SA, Rolex
Holding SA.
Membre représentant le groupe Danone : Conseil national du
Développement durable.
Membre du Conseil de Surveillance Fondation ELA

**LUC ROUSSEAU**

**Directeur général de la Compétitivité,
de l'Industrie et des Services – Ministère
de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.**

Né le 16 mars 1957.

Nombre d'actions détenues : ⁽¹⁾

➤ **Dates de début/fin de mandat :** février 2010/AG 2012.

Date du 1^{er} mandat : février 2010.

Membre du Conseil de surveillance d'AREVA.
Membre des Conseils d'administration du Fonds stratégique
d'investissement et de l'Agence nationale de la recherche.
Membre du Comité de l'Énergie Atomique.
Commissaire du gouvernement au Conseil d'administration de La Poste,
du FT1CI.
Représentant de l'État aux Conseils d'administration de l'Agence
Française pour les Investissements Internationaux, OSEO et du Palais de
la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie.

**HIROTO SAIKAWA**

**Executive Vice-President for Asia Pacific
Region, Affiliated companies, and Purchasing,
Nissan Motor Co., Ltd.**

Né le 14 novembre 1953.

Nombre d'actions détenues : 100.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** avril 2010/AG 2014.

Date du 1^{er} mandat : mai 2006.

**MICHEL SAILLY**

**Administrateur élu par les salariés actionnaires.
Chef de projet Autodiagnostic SPR.**

Né le 8 octobre 1949.

Nombre d'actions détenues : 266 parts de FCPE.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** mai 2009/AG 2013.

Date du 1^{er} mandat : mai 2009.

(1) La réglementation administrative fait interdiction à ses administrateurs de posséder des actions en tant que représentant de l'État.



PASCALE SOURISSE

Directeur général de la Division des Systèmes C4I de Défense et Sécurité

Membre du Comité Exécutif de Thalès

Née le 7 mars 1962

Nombre d'actions détenues : 1 000.

↳ **Dates de début/fin de mandat :** avril 2010/AG 2014.

Date du 1^{er} mandat : avril 2010.

Président-Directeur général de Thales Communications.

Président de Thales Solutions de Sécurité et Services.

Président de Thales Services.

Présidente du Conseil de Telecom Paris Tech (Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications).

Membre du Conseil d'administration : Vinci, Agence Nationale des Fréquences, DCNS, Institut Télécom.

Membre du Conseil de surveillance de Thales Alenia Space.

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et de la gouvernance, a approuvé, en sus des 4 comités existants, la mise en place d'un Comité de stratégie industrielle en vue de renforcer la gouvernance de Renault dans la préparation des travaux du Conseil d'administration.

Sa compétence d'attribution, à l'instar des autres Comités, est consultative et s'attache à accompagner le Conseil et le Président dans la prise de décision au moyen d'avis sur les opérations et investissements stratégiques présentés par la Direction Générale au Conseil.

COMITÉ DES COMPTES ET DE L'AUDIT

Le Comité des comptes et de l'audit est composé de six membres :

- Philippe Lagayette, Président ;
- Alain Champigneux ;
- Charles de Croisset ;
- Dominique de La Garanderie ;
- Alexis Kohler ;
- Pascale Sourisse.

Il comprend quatre membres indépendants.

Ce Comité a notamment pour missions :

- d'examiner les comptes et les documents financiers annexés avant leur présentation au Conseil ;
- de s'assurer de la conformité aux standards en vigueur des méthodes adoptées pour l'établissement des comptes et d'examiner les modifications apportées le cas échéant à ces méthodes ;
- de donner son avis sur la nomination ou le renouvellement des Commissaires aux comptes, sur la qualité de leurs travaux ;
- de veiller au respect des règles d'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de vérifier la pertinence des méthodes de contrôle interne ;
- de formuler toute recommandation au Conseil dans les domaines décrits ci-dessus.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des rémunérations est composé de quatre membres :

- Franck Riboud, Président ;
- Thierry Desmarest ;
- Jean-Pierre Garnier ;
- Marc Ladreit de Lacharrière.

Il comprend quatre membres indépendants.

Ce Comité a notamment pour missions :

- d'effectuer toute recommandation au Conseil intéressant la rémunération et la retraite du Président du Conseil d'administration et du Président de la Direction générale ainsi que tout autre dirigeant social ou mandataire social ;
- de proposer la part variable de la rémunération des mandataires sociaux ;
- d'apprécier l'ensemble des rémunérations et des avantages perçus par les dirigeants, le cas échéant d'autres sociétés du Groupe ;
- d'examiner la politique générale d'attribution d'options et formuler des propositions au Conseil d'administration, tant sur la politique qu'en matière d'attribution d'options d'achat ou de souscription.

COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Le Comité des nominations et de la gouvernance est composé de cinq membres :

- **Marc Ladreit de Lacharrière, Président ;**
- **Dominique de La Garanderie ;**
- **Alain J.-P. Belda ;**
- **Carlos Ghosn ;**
- **Philippe Lagayette.**

Il comprend quatre membres indépendants.

Ce Comité a notamment pour missions :

- d'effectuer toute proposition au Conseil intéressant la nomination de nouveaux administrateurs ;
- d'apprécier l'opportunité du renouvellement des mandats parvenus à expiration ;
- d'être à même de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévisible ;
- de faire toute proposition relative à la présidence, à la composition et aux attributions des différents Comités du Conseil ;
- de suivre les questions de gouvernement d'entreprise ;
- de dresser chaque année un bilan des modalités de fonctionnement du Conseil, et le cas échéant, de proposer des modifications.

COMITÉ DE STRATÉGIE INTERNATIONALE

Le Comité de stratégie internationale est composé de neuf membres :

- **Thierry Desmarest, Président ;**
- **Yves Audvard ;**
- **Alain J.-P. Belda ;**
- **Patrick Biau ;**
- **Bernard Delpit ;**
- **Jean-Pierre Garnier ;**
- **Luc Rousseau ;**
- **Hiroto Saïkawa ;**
- **Michel Sailly.**

Il comprend quatre membres indépendants.

Ce Comité a notamment pour mission d'analyser et de présenter au Conseil les orientations du développement international de la Société.

COMITÉ DE STRATÉGIE INDUSTRIELLE

Le Comité de stratégie industrielle est composé de sept membres :

- **Jean-Pierre Garnier, Président ;**
- **Yves Audvard ;**
- **Charles de Croisset ;**
- **Thierry Desmarest ;**
- **Alexis Kohler ;**
- **Luc Rousseau ;**
- **Michel Sailly.**

Il comprend trois membres indépendants.

Ce Comité a pour mission la revue :

- des grandes orientations de la stratégie industrielle du Groupe ;
- des projets capacitaires ;
- des principales installations et des différents projets d'extension et/ou de réduction du Groupe ;
- de la compétitivité des sites de fabrication installés et de leur base de fournisseurs ;
- des projets d'accords stratégiques, de partenariats et des opérations de croissance externe ou de cession ayant un impact significatif sur la stratégie industrielle du Groupe ;
- des principales orientations stratégiques industrielles préparatoires aux décisions à prendre dans l'année ;
- des grands projets de véhicules et moteurs une fois par an au moment où ces projets sont engagés.

Il peut être consulté par le Président-Directeur Général sur toute question relevant de sa mission.

LES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

■ DELOITTE & ASSOCIÉS

Représenté par MM. Antoine de Riedmatten et Thierry Benoit

185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

■ ERNST & YOUNG AUDIT

Représenté par MM. Aymeric de la Morandière et Jean-François Belorgey

11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

■ BEAS

Suppléant de Deloitte & Associés

7-9, Villa Houssay
92200 Neuilly-sur-Seine

■ GABRIEL GALET

Suppléant de Ernst & Young Audit

11, Allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

Conformément aux règles de rotations, Monsieur Antoine de Riedmatten a succédé à Madame Pascale Chastaing-Doblin.

RENAULT EN 2010

// Vous informer sur les résultats du Groupe et sur ses perspectives. **//**

PRINCIPAUX CHIFFRES 2010	33
PERSPECTIVES 2011	37
ACTIONNARIAT ET BOURSE	38
RÉSULTATS FINANCIERS DE RENAULT S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	39



COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE RENAULT

PRINCIPAUX CHIFFRES 2010

		2010	2009	VARIATION
Ventes mondiales Groupe	millions véhicules	2,63	2,31	+13,7 %
Chiffre d'affaires Groupe	millions d'euros	38 971	33 712	+15,6 %
Marge opérationnelle	millions d'euros	1 099	-396	+1 495
	% CA	+2,8 %	-1,2 %	+4,0 pts
Plus-value de cession des titres B d'AB Volvo	millions d'euros	2 000	-	+2 000
Contribution entreprises associées	millions d'euros	1 289	-1 561	+2 850
<i>dont Nissan</i>		<i>1 084</i>	<i>-902</i>	<i>+1 986</i>
<i>dont AB Volvo</i>		<i>214</i>	<i>-301</i>	<i>+515</i>
<i>dont AvtoVAZ</i>		<i>-21</i>	<i>-370</i>	<i>+349</i>
Résultat net	millions d'euros	3 490	-3 068	+6 558
Résultat net part du Groupe	millions d'euros	3 420	-3 125	+6 545
Résultat net par action	euros	12,70	-12,13	+24,83
Free cash flow opérationnel ⁽¹⁾	millions d'euros	1 670	2 007	-337
Endettement financier net de l'Automobile	millions d'euros	1 435	5 921	-4 486
Endettement/capitaux propres	%	6,3 %	35,9 %	+29,6 pts
Encours productif moyen du Financement des ventes	milliards d'euros	21,0	20,2	+3,9 %

(1) Free cash flow opérationnel : capacité d'autofinancement (hors dividendes reçus des sociétés associées) diminuée des investissements corporels et incorporels nets des cessions +/- variation du besoin en fonds de roulement. Les dividendes reçus des sociétés associées s'élèvent à 88 millions d'euros.

PERFORMANCES COMMERCIALES

VENTES MONDIALES DU GROUPE (EN UNITÉS) VÉHICULES PARTICULIERS ET UTILITAIRES

	2010*	2009	VAR. (%)
GROUPE	2 625 796	2 309 749	13,7
Par marque			
Renault	2 115 600	1 861 856	13,6
Dacia	348 279	311 426	11,8
Renault Samsung Motors	161 917	136 467	18,6
Par type de véhicules			
Véhicules particuliers	2 293 768	2 032 595	12,8
Véhicules utilitaires	332 028	277 154	19,8
Par Région			
Europe	1 642 065	1 530 114	7,3
Dont France	744 735	702 060	6,1
Amériques	317 028	227 963	39,1
Asie-Afrique	287 421	230 760	24,6
Euromed	272 748	240 484	13,4
Eurasie	106 534	80 428	32,5
TOTAL HORS EUROPE	983 731	779 635	26,2

* Chiffres provisoires.

Le groupe Renault atteint un nouveau record de ventes, avec 2 625 800 véhicules vendus en 2010.

L'ensemble des marques (Renault, Dacia, Renault Samsung Motors) progressent en volume : les ventes de la marque Renault progressent de 13,6 %.

Les ventes de la marque Dacia, elles, progressent de 11,8 %, tandis que celles de Renault Samsung Motors augmentent de 18,6 %.

L'ensemble des Régions (Europe, Euromed, Eurasie, Amériques, Asie-Afrique) progressent également en volume.

Sur le marché européen des véhicules utilitaires, Renault consolide sa première place pour la treizième année consécutive, avec une part de marché de 15,9 %.

■ **En Europe**, les ventes VP+VU du Groupe progressent de 7,3 % à 1 642 000 unités vendues, dans un marché en baisse de 3,7 %. La part de marché du Groupe progresse de 1,1 point à 10,7 %. Le succès de la famille Mégane, de Clio et le bon maintien de Twingo permettent à la marque Renault de devenir la deuxième marque européenne.

■ **Hors Europe**, le Groupe poursuit sa croissance, avec des volumes en augmentation de 26,2 %, sur des marchés dynamiques (+19,2 %). Les ventes hors Europe du Groupe représentent désormais 37 % des volumes en 2010, contre 34 % en 2009.

PERFORMANCES FINANCIÈRES

Le **chiffre d'affaires** du Groupe s'établit à 38 971 millions d'euros, en hausse de 15,6 % ⁽²⁾ par rapport au chiffre d'affaires 2009. Hors effets de change, le chiffre d'affaires progresse de 12,4 %.

CONTRIBUTION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL AU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

(En millions d'Euros)	2010					2009 PUBLIÉ				
	T1	T2	T3	T4	ANNÉE	T1	T2	T3	T4	ANNÉE
Automobile	8 642	10 136	8 268	10 126	37 172	6 634	8 467	7 664	9 186	31 951
Financement des ventes	430	460	443	466	1 799	446	444	438	433	1 761
TOTAL	9 072	10 596	8 711	10 592	38 971	7 080	8 911	8 102	9 619	33 712

	VARIATION 2010/2009 PUBLIÉ				
	T1	T2	T3	T4	ANNÉE
Automobile	30,3 %	19,7 %	7,9 %	10,2 %	16,3 %
Financement des ventes	-3,6 %	3,6 %	1,1 %	7,6 %	2,2 %
TOTAL	28,1 %	18,9 %	7,5 %	10,1 %	15,6 %

En 2010, la contribution de l'Automobile au chiffre d'affaires atteint 37 172 millions d'euros, en progression de 16,3 % par rapport à 2009. Cette évolution résulte de la forte dynamique commerciale du Groupe, qui se traduit par une augmentation des parts de marché et un effet volume positif.

Ainsi, la contribution des volumes à la hausse du chiffre d'affaires est de 7,8 points, le mix/prix contribue pour 2,3 points, les effets des taux de change pour 3,4 points et les autres activités du Groupe (ventes d'organes et de véhicules aux partenaires) pour 2,8 points.

Hors autres activités et par Région :

■ l'Europe contribue à la hausse du chiffre d'affaires pour 2,8 points. En dépit de la fin progressive des dispositifs gouvernementaux de prime à la casse mis en place dans certains pays durant la crise,

le ralentissement du marché sur l'ensemble de l'année a été moins fort que prévu initialement. Le mix produit, qui avait été défavorablement impacté par les primes à la casse l'année dernière, s'est amélioré et bénéficie du renouvellement de la gamme Mégane ;

■ l'international ⁽³⁾ est le principal contributeur à la hausse avec +10,7 points grâce à un effet volume positif, dans l'ensemble des Régions, accentué par des effets de changes favorables, notamment sur le Won coréen et le Réal brésilien.

La marge opérationnelle du Groupe en 2010 s'élève à 1 099 millions d'euros, soit 2,8 % du chiffre d'affaires, contre -396 millions d'euros et -1,2 % en 2009.

(2) En augmentation de 15,5 % par rapport au chiffre d'affaires 2009 de 33 733 millions d'euros, à périmètre et méthodes identiques.

(3) Euromed, Eurasie, Asie-Afrique, Amériques

CONTRIBUTION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL À LA MARGE OPÉRATIONNELLE DU GROUPE

(En millions d'euros)	2010	2009	VARIATION
Automobile	396	-902	+1 298
en % du chiffre d'affaires du secteur	1,1 %	-2,8 %	+3,9 pts
Financement des ventes	703	506	+197
TOTAL	1 099	-396	+1 495
en % du chiffre d'affaires Groupe	2,8 %	-1,2 %	+4,0 pts

Portée par la dynamique commerciale et les mesures prises durant la crise, la marge opérationnelle de l'**Automobile** se redresse fortement de 1 298 millions d'euros, à 396 millions d'euros (1,1 % de son chiffre d'affaires) en raison notamment :

- d'une hausse importante des volumes pour 698 millions d'euros, en liaison directe avec la très bonne performance commerciale des 3 marques du groupe Renault ;
- d'un effet parité positif de 288 millions d'euros principalement lié à la baisse de l'Euro face au Rouble, au Real brésilien, au Won coréen et aux autres devises européennes ;
- d'un ensemble mix-prix négatif de 143 millions d'euros ;
- d'une hausse des coûts des matières premières pour 148 millions d'euros sur l'ensemble de l'année ;

- de la poursuite de la politique de gestion des coûts et notamment les coûts d'achat qui diminuent de 579 millions d'euros.

La contribution du **Financement des ventes** à la marge opérationnelle s'élève à 703 millions d'euros, un niveau record. Cette performance illustre la solidité de son modèle économique et la capacité du groupe Renault à créer de la valeur en proposant à sa clientèle une offre complète. La croissance commerciale, la poursuite du développement des services et le succès des plans de maîtrise du risque mis en place pendant la crise ont permis une progression historique de la rentabilité du Financement des ventes. Ainsi le coût du risque (y compris risque pays) diminue fortement à 0,40 % de l'encours productif moyen (-0,59 point par rapport à 2009).

GROUPE RENAULT - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT*

(En millions d'euros)	2010	2009	VARIATION
Dépenses de R&D	1 728	1 643	+85
Frais de développement capitalisés	-666	-587	-79
en % des dépenses de R&D	38,5 %	35,7 %	+2,8 pts
Amortissements	772	739	+33
Frais de R&D constatés en résultat	1 834	1 795	+39

* Les frais de R&D sont intégralement encourus par l'Automobile.

En 2010, les **dépenses de Recherche et Développement** se sont élevées à 1 728 millions d'euros, en hausse de 5,2 % par rapport à 2009. Ce niveau reste bas en raison du cycle produits et des mesures d'adaptation et d'amélioration de l'efficacité résultant de la poursuite des plans d'action lancés en 2009.

Le taux de capitalisation des frais de développement passe de 35,7 % en 2009 à 38,5 %.

Les autres produits et charges d'exploitation (APCE) représentent une charge nette de 464 millions d'euros contre une charge nette de 559 millions d'euros en 2009, principalement constituée :

- d'une charge de 159 millions d'euros pour la dépréciation d'actifs, contre une charge de 297 millions d'euros en 2009 ;
- de coûts de restructuration et d'adaptation des effectifs pour 449 millions d'euros ;
- de cessions immobilières pour +112 millions d'euros.

Après prise en compte des APCE, le Groupe affiche un **résultat d'exploitation** bénéficiaire de 635 millions d'euros, contre une perte de 955 millions d'euros en 2009.

Le **résultat financier** représente une charge nette de 376 millions d'euros, contre une charge nette de 404 millions d'euros en 2009. Ce résultat inclut une charge de 31 millions d'euros liée à l'impact négatif de l'évolution de la juste valeur des Titres Participatifs de Renault SA, à comparer à une charge de 43 millions d'euros en 2009.

En 2010, Renault enregistre une contribution nette de 1 289 millions d'euros (contre -1 561 millions d'euros en 2009) au titre de sa part dans le **résultat des entreprises associées** dont :

- 1 084 millions d'euros pour Nissan (contre -902 millions d'euros en 2009) ;
- 214 millions d'euros pour AB Volvo (contre -301 millions d'euros en 2009) ;
- -21 millions d'euros pour AvtoVAZ (contre -370 millions d'euros en 2009).

Les **impôts courants et différés** représentent une charge nette de 58 millions d'euros (148 millions d'euros en 2009), qui traduit une augmentation des impôts courants des filiales étrangères, largement compensée par la reconnaissance, notamment en France, d'une partie des impôts différés actifs relatifs aux reports déficitaires, jusque là non reconnus, faute de perspectives de résultats taxables.

Le **résultat net**, qui inclut une plus-value de 2 000 millions d'euros liée à la cession, en octobre 2010, des actions B détenues dans AB Volvo, s'établit à 3 490 millions d'euros. Il se compare aux -3 068 millions d'euros de 2009.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 3 420 millions d'euros, contre -3 125 millions d'euros en 2009.

INVESTISSEMENTS ET FRAIS DE R&D NETS

Les **investissements corporels et incorporels de l'Automobile nets des cessions** (hors véhicules donnés en location immobilisés) s'élèvent en 2010 à 1 644 millions d'euros (dont 666 millions d'euros

relatifs aux frais de développement) contre 2 054 millions d'euros (dont 587 millions d'euros relatifs aux frais de développement) en 2009.

ENDETTEMENT DE L'AUTOMOBILE

Conformément à l'objectif, l'Automobile dégage un **free cash flow** opérationnel positif de 1 670 millions d'euros en 2010. Cette performance est liée à la nette amélioration des résultats opérationnels et la baisse des dépenses. Ainsi, le **free cash flow** opérationnel résulte :

- d'une capacité d'autofinancement (CAF) de 3 074 millions d'euros, en hausse de 1 688 millions d'euros par rapport à 2009. La CAF n'intègre pas 88 millions d'euros de dividende des entreprises associées (contre 81 millions en 2009) ;
- d'une contribution positive du besoin en fonds de roulement de 395 millions d'euros ;

- des investissements corporels et incorporels nets des cessions de 1 644 millions d'euros, en baisse de 410 millions d'euros (2 054 millions d'euros en 2009) ;

- d'une variation de -155 millions d'euros des véhicules donnés en location immobilisés.

Combinée à la cession en octobre pour 3 006 millions d'euros des actions B d'AB Volvo détenues par le Groupe, cette génération de **free cash flow** permet une réduction importante de l'endettement financier net de l'Automobile qui s'élève à 1 435 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit 6,3 % des capitaux propres, contre 5 921 millions d'euros (35,9 % des capitaux propres) au 31 décembre 2009.

LIQUIDITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2010

Au 31 décembre 2010, l'Automobile renforce très significativement sa réserve de liquidité de 3,3 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2009 et dispose de :

- 8,8 milliards d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- 4,0 milliards d'euros de lignes de crédit confirmées non tirées.

Pour RCI Banque, au 31 décembre 2010 :

- la réserve de liquidité est de 3,9 milliards d'euros. Elle représente l'excédent des sécurités disponibles par rapport aux encours de certificats de dépôts et de papier commercial ;

- les sécurités disponibles s'élèvent à 6,5 milliards d'euros, permettant de couvrir plus de 2 fois la totalité des encours de papiers commerciaux et de certificats de dépôt. Elles comprennent des accords de crédits confirmés non tirés pour 4,5 milliards d'euros, des créances mobilisables en Banque centrale pour 1,6 milliard d'euros et un montant de trésorerie de 0,4 milliard d'euros.

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent à 22 757 millions d'euros au 31 décembre 2010. Le ratio d'endettement financier net sur capitaux propres baisse fortement et passe de 35,9 % au 31 décembre 2009 à 6,3 % au 31 décembre 2010.

(en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010
RÉSULTAT PAR ACTION EN EUROS	11,23	10,32	2,23	- 12,13	12,70
DIVIDENDE NET ATTRIBUÉ À CHAQUE ACTION	3,10	3,80	0,00	0,00	0,30 ⁽¹⁾

(1) Suivant résolution soumise à l'Assemblée générale du 29 avril 2011.

PERSPECTIVES 2011

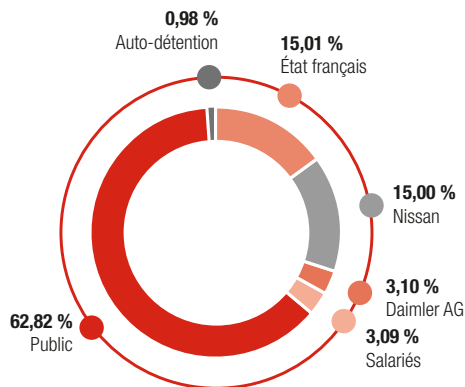
En 2011, le marché mondial (VP+VU) devrait progresser de 6 % par rapport à 2010. L'évolution par Région restera contrastée ; les marchés hors Europe resteront dynamiques et le marché européen devrait poursuivre sa consolidation (0 à -2 %), avec notamment un marché français en baisse de l'ordre de -8 %.

Dans ce contexte, fort de l'attractivité de sa gamme thermique et du lancement de la gamme de véhicules électriques, le groupe Renault devrait, en 2011, atteindre des volumes de ventes et un chiffre d'affaires supérieurs à 2010. Le Groupe vise un *free cash flow* opérationnel de l'Automobile supérieur à 500 millions d'euros avec des frais de R&D et d'investissements à 9 % du chiffre d'affaires.

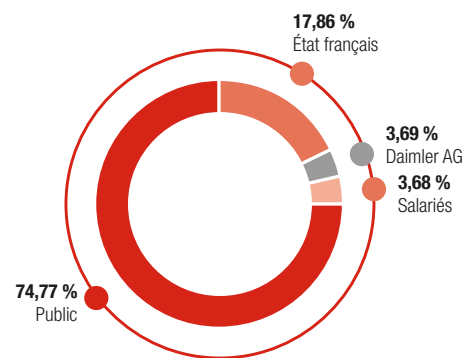
ACTIONNARIAT ET BOURSE

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31/12/2010

RÉPARTITION DU CAPITAL EN POURCENTAGE DES ACTIONS DÉTENUES



RÉPARTITION DU CAPITAL EN POURCENTAGE DES DROITS DE VOTE



ÉVOLUTION DU TITRE RENAULT

CAC 40 ET DJ EURO STOXX AUTO INDICÉS SUR LA BASE DU COURS DE L'ACTION RENAULT AU 31/12/2006

Variation annuelle Renault :

- 2007 : + 6,6 %
- 2008 : - 80,8 %
- 2009 : + 95,1 %
- 2010 : + 20,2 %



	2007	2008	2009	2010
Dernier cours de l'année	97,01	18,55	36,20	43,50
Cours le plus haut	121,38	95,74	36,78	45,60
Cours le plus bas	84,86	14,71	10,57	26,77

Agenda 2011 des annonces financières :

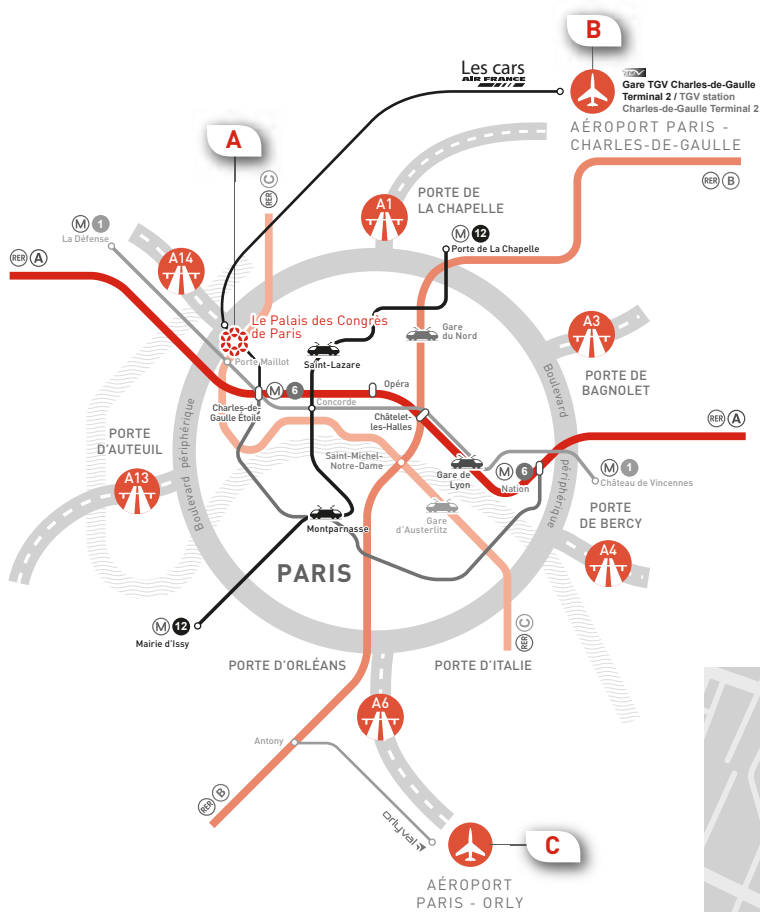
Jeu. 10 février	Résultats financiers annuels 2010
Mardi 26 avril	Chiffre d'Affaires du 1er trimestre 2011
Vend. 29 avril	Assemblée générale des actionnaires
Jeu. 28 juillet	Résultats semestriels 2011
Jeu. 27 octobre	Chiffre d'affaires 9 mois

COMPTES SOCIAUX DE RENAULT

**RÉSULTATS FINANCIERS DE RENAULT S.A.
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

<i>(en millions d'euros)</i>	2006	2007	2008	2009	2010
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital	1 086	1 086	1 086	1 086	1 126
Nombre d'actions	284 937 118	284 937 118	284 937 118	284 937 118	295 722 284
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES					
Impôt sur les bénéfices	78	119	177	92	163
Résultat après impôt, amortissements et provisions	1 941	1 096	- 863	49	168

COMMENT VOUS RENDRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



POUR VOUS RENDRE AU PALAIS DES CONGRES

■ A : Navettes Aéroport depuis la porte Maillot

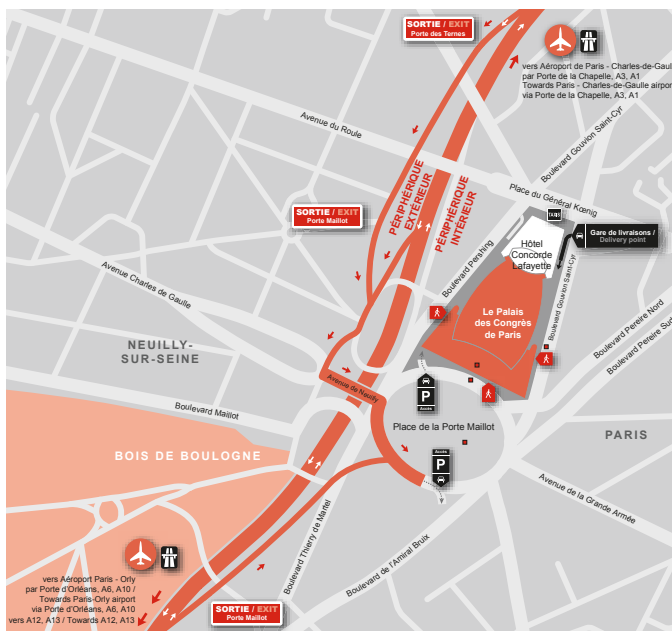
- Cars Air France.
- Navettes Aéroport de Beauvais.

■ B : Depuis l'Aéroport de PARIS - CHARLES DE GAULLE

- Cars Air France directs jusqu'à la Porte Maillot toutes les 30 mn en moyenne.
- RER B Direction Saint-Rémy-lès-Chevreuse jusqu'à la station Saint Michel - Notre Dame, Depuis la station Saint Michel - Notre Dame : RER C Direction Pointoise - Argenteuil jusqu'à la station Neuilly - Porte Maillot.

■ C : Depuis l'Aéroport PARIS - ORLY

- Orlyval jusqu'à Anthony, RER B direction Mithy-Claye ou Aéroport Paris Charles de Gaulle jusqu'à Chatelet-les-Halles, Depuis Chatelet-les-Halles, métro 1 direction la Défence jusqu'à la station Porte Maillot.



Direction Juridique

Tél. : (33) 1 76 84 67 30
Fax : (33) 1 76 89 06 93

Direction des Relations Financières

Serveur téléphonique vocal

Numéro Vert : 0 800 650 650

(France uniquement)
ou (33) 1 76 84 59 99 (France et étranger)

E-mail relations actionnaires :

communication.actionnaires@renault.com

Pour les questions écrites en lien avec l'ordre du jour de l'Assemblée : ag.renault@renault.com

www.renault.com / rubrique finance

À l'occasion de l'Assemblée générale 2011, un espace actionnaires dédié, situé au niveau de l'accueil, permettra à chaque actionnaire de venir se renseigner sur les outils de communication et les services que Renault met à sa disposition tout au long de l'année (Lettres aux Actionnaires, Club des Actionnaires...) mais aussi de retirer le Document de référence de Renault.

NOTES

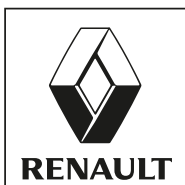
NOTES

NOTES

Conception & réalisation  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80



« Pour ce document, Renault a choisi un papier fabriqué sur des sites certifiés ISO 14001, à partir de fibres issues de forêts gérées de manière durable et une imprimerie certifiée Imprim'vert, gage de son engagement en faveur de l'environnement. »



Société anonyme au capital de 1 126 701 902,04 euros
F - 92513 Boulogne-Billancourt Cedex - FRANCE
Tel : + 33 1 76 84 04 04
441 639 465 R.C.S. Nanterre
Siret : 441 639 465 00018 - APE 341Z

(www.renault.com)